

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DU
COMTE' DE RICHELIEU.

P. M. DEBLOIS, écrivain, de St. Ours, *Président*.
G. BRANLEY, écrivain, *Vice-Président*.
J. G. CREBASSA, écrivain, *Secrétaire-Trésorier*.

DIRECTEURS.
J. LAMERE, écrivain, Sorel.
L.S. MANDEVILLE, écrivain, Sorel.
PIERRE DUFFRAU, écrivain, Ste. Victoire.
REGIS LATRAVERSE, écrivain, do.
JOS. COLLETTE CHAPDELAIN, écrivain, St. Ours.
JOS. ST. ONGE, écrivain, do.
MICHEL HARPIN, écrivain, St. Aimé.

MERCREDI, le 27 SEPTEMBRE prochain, à 9 heures A. M., il y aura sur la place publique à STE. VICTOIRE une **EXPOSITION PUBLIQUE** pour la distribution de Primes offertes par le Comité de Régie pour les meilleurs Animaux. Produits Agricoles, Manufactures Domestiques et Instrumens Aratoires.

La Liste des Prix en Français et en Anglais va être mise en circulation immédiatement.

Par ordre,
JOHN GEORGE CREBASSA,
Secrétaire-Trésorier.
Sorel, 1 Août, 1854.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE No. 1,
DU COMTÉ DE CHAMBLY.

L'EXPOSITION ANNUELLE des Bestiaux, etc., etc. de cette Société aura lieu sur le Terrain du Palais de Justice, dans le Village de ST-JEAN, MARDI, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain à DIX heures A. M.
L. L. ROY, S. T. S. A. No. 1, C. C

La Société d'Agriculture No. 1 du COMTE' de NICOLET, à l'EXHIBITION des ANIMAUX domestiques et de divers produits des FERMES et des MANUFACTURES, qui aura lieu à BECANCOUR le 27 SEPTEMBRE prochain, et à l'Inspection sur les Champs, des Grains, Foins, Légumes, etc., qui aura lieu entre le 15 de Juillet et le 1er d'Août prochains.

J. JUTRAS, Sec. Trés.
Bécancour, 1 Juillet, 1854.

1854.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU
COMTÉ DE MONTRÉAL.

LES Souscripteurs aux fonds de cette Société sont avertis que DEUX TAUREAUX pure race Ayrshire (thorough bred Ayrshire) ont été importés, et que l'un est tenu, à la Petite Cote, dans la Paroisse de Montréal, aux Etables de John Dods, Ecuier, et l'autre dans la Paroisse de Lachine, aux Etables de James Powley Dawes, Ecr.

Chaque Membre de la Société pour l'année courante a le droit de requérir gratis, l'usage de l'un de ces deux Taureaux pour une Vache; mais il devra payer la somme de 3s 9d. pour chaque autre Vache.

Ceux qui ne sont pas Membres devront payer la somme de 5s pour chaque Vache.

Les Membres sont priés d'envoyer leur Carte de Membre, et d'envoyer aussi l'argent avec la seconde ou chaque autre Vache dans le cas où plus d'une serait envoyée, parce que la somme ci-dessus sera strictement exigée d'avancé.

Par ordre,
JAMES SMITH, Secrétaire.
Montréal, 1 Juillet, 1854.

IMPRESSION DANS LES DEUX
LANGUES.

POUR les SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, faites avec la plus grande expédition et aux prix les plus modérés.

H. RAMSAY.
Bureau du Journal du Cultivateur.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DU
COMTÉ D'YAMASKA.

A une EXHIBITION GENERALE d'Animaux, Produits d'Agriculture, Manufactures Domestiques, etc., etc., qui aura lieu pour le Comté, en le Village de la Paroisse de ST. FRANCOIS du LAC, le 5 OCTOBRE prochain, à 10 heures A. M., les prix ci-après mentionnés seront accordés, savoir :

Etalons de 4 ans et plus, 4 prix : 40s. 30s. 20s. 10s.
Do de 2 à 3 ans, 4 prix : 40s. 30s. 20s. 10s.
Jumens Poulinières avec leurs Poulains, 5 prix : 40s. 30s. 20s. 10s. 5s.
Pouliches de 2 à 3 ans, 3 prix : 15s. 10s. 5s.
Poulains de 2 à 3 ans, 3 prix : 15s. 10s. 5s.
Poulains ou Pouliches de 1 à 2 ans, 3 prix : 15s. 10s. 5s.

Chevaux de Trait, par paire, 4 prix : 20s. 15s. 10s. 5s.

Tauraux de 3 ans, Races Améliorées, 4 prix : 30s. 25s. 20s. 10s.

Taureaux de 2 à 3 ans, Races Améliorées, 4 prix : 30s. 25s. 20s. 10s.

Taureaux de 1 à 2 ans, Races Améliorées, 3 prix : 10s. 5s. 2s. 6d.

Vaches Laitières, 5 prix : 25s. 20s. 15s. 10s. 5s.
Taures de 2 à 3 ans, 3 prix : 10s. 5s. 2s. 6d.

Taures de 1 à 2 ans, 3 prix : 10s. 5s. 2s. 6d.
Veaux de l'année, 3 prix : 15s. 10s. 5s.

Brebis par paire, 3 prix : 15s. 10s. 5s.
Béliers, 4 prix : 20s. 15s. 10s. 5s.

Agneaux par paire, 3 prix : 15s. 10s. 5s.
Verrats de 18 mois, 3 prix : 20s. 15s. 10s. 5s.

Truies ayant au moins 2 Petits, 4 prix : 20s. 15s. 10s. 5s.

Sucre du Pays, par 25 lbs., 4 prix : 15s. 10s. 5s. 2s. 6d.

Toile du Pays, par 10 verges, 4 prix : 15s. 12s. 6d. 10s. 5s.

Ettoffe Foulée, par 10 verges, 4 prix : 15s. 12s. 6d. 10s. 5s.

Ettoffe Légère, par 10 verges, 4 prix : 15s. 12s. 6d. 10s. 5s.

Flanelle Blanche, 4 prix : 15s. 12s. 6d. 10s. 5s.

Bas de Laine, par paire, 3 prix : 5s. 2s. 6d. 1s. 3d.

Châles de Laine, 3 prix : 5s. 2s. 6d. 1s. 3d.

Couvre-pieds ou Courtes-pointes, 3 prix : 5s. 2s. 6d. 1s. 3d.

Oignons, par cent, 3 prix : 5s. 2s. 6d. 1s. 3d.

Choux, par 10 pommes, 3 prix : 5s. 2s. 6d. 1s. 3d.

Navets, par minot, 3 prix : 5s. 2s. 6d. 1s. 3d.

Carottes, par minot, 3 prix : 5s. 2s. 6d. 1s. 3d.

Navets, par minot, 3 prix : 5s. 2s. 6d. 1s. 3d.

Betteraves, par minot, 3 prix : 5s. 2s. 6d. 1s. 3d.

En chaque Paroisse de ce Comté, il y aura cette année, un Concours pour les objets des genres suivants, où les prix ci-après mentionnés seront décernés, mais à être payés à la dite Exhibition de 5 Octobre prochain.

Blé sur pied, par arpent, 5 prix : 20s. 17s. 6d. 15s. 10s. 5s.

Foin sur pied, par arpent, 5 prix : 20s. 17s. 6d. 15s. 10s. 5s.

Orge sur pied, par arpent, 3 prix : 15s. 10s. 5s.

Pois sur pied, par arpent, 4 prix : 20s. 15s. 10s. 5s.

Sarrasin sur pied, par arpent, 3 prix : 15s. 10s. 5s.

Avoine sur pied, par arpent, 5 prix : 20s. 17s. 6d. 15s. 10s. 5s.

Patates non arrachées, par arpent, 4 prix : 20s. 15s. 10s. 5s.

Blé-d'Inde sur pied, par demi-arpent, 4 prix : 15s. 12s. 6d. 10s. 5s.

Les Règles et Réglemens à suivre pour concourir à l'Exhibition et au Concours de Paroisse ci-dessus, sont les mêmes de l'an dernier, de cette Société.

Par ordre, ET. BOUCHER, Secrétaire.
St-François, 23 Juin, 1854.

A CEUX QUI ANNONCENT.
La grande circulation à laquelle le Journal du Cultivateur est parvenu, en fait un excellent médium ou moyen de correspondre avec le public. Le taux pour annonces ou avis, n'est que de six sous par ligne pour la 1ère insertion.
Bureau du Journal du Cultivateur,
Rue Saint-François-Xavier.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, No. 2,
DU
COMTE' D'HUNTINGDON.

L'EXPOSITION PUBLIQUE aura lieu au Village de LAPRAIRIE, le MARDI, 26 de SEPTEMBRE prochain, à 9 heures du matin, et alors les prix suivants seront adjugés :—

CHEVAUX.

	Piastres.
Meilleur Etalon de Trait, (4 ans ou plus), 5 prix	7 6 4 3
do de Selle, do, 3 do	6 5 4
Meilleure paire de Chevaux de Trait, 4 do	5 4 3 2
" Jumens Françaises et Poulains, 4 do	6 5 4 3
" do Anglaises do, 4 do	6 5 4 3
" Poulains de 3 ans, 5 do	6 5 4 3 2
" Pouliches de 3 ans, 4 do	5 4 3 2
" Poulains de 2 ans, 3 do	4 3 2 1
" do do d'un an, 4 do	4 3 2 1

TAUREAUX.

Meilleur Taureau de 3 ans, (ou adésus), 3 do	6 5 4
" do de 2 ans, 3 do	5 4 2
" do de 1 an, 3 do	4 3 2

VACHES LAITIÈRES.

Meilleure Vache Laitière, 6 do	6 5 4 3 2 1
" Couple de Genisses de 2 ans, 3 do	4 3 2
" do de 1 an, 3 do	3 2 1

MOUTONS.

Meilleur Bélier de 2 tontes (ou plus) 3 do	6 5 4
" do de 1 tonte, 3 do	6 5 4
" Erebis de 2 do, (une couple), 3 do	5 4 3
" do de 1 do, (do), 3 do	5 4 3

COCHONS.

Meilleur Verrat (de pas plus de 3 ans, 2 do	4 3
" do de 6 à 12 mois, 3 do	4 3 2
" Truie (ayant des petits cette saison), 3 do	4 3 2

MANUFACTURES.

Meilleure pièce d'Ettoffe toute Laine (de pas moins de 15 verges), 3 do	4 3 2
" do de Flanelle, (do do), 3 do	3 2 1
" do de Toile, (do do), 3 do	3 2 1
Beurre, pas moins de 30lbs., 4 do	4 3 2 1
Fromage, pas moins de 20lbs., 8 do	4 3 2

RÈGLEMENS.

1. Nul individu ne pourra concourir à moins que sa souscription n'ait été payée un mois avant le jour de l'Exposition.

2. Tous les animaux (excepté les mâles importés) doivent avoir été possédés et tenus dans le Comté 6 mois avant l'Exposition.

3. Personne n'aura droit de recevoir plus d'un prix dans une classe.

4. Nul animal femelle ayant obtenu le 1er prix de cette Société ne pourra concourir l'année suivante.

5. Tous les Chevaux et Bêtes à Cornes (excepté les Poulains non sevrés), seront attachés suivant leurs classes respectives.

6. Il sera loisible aux Juges de retenir les prix, quand les animaux ou les articles seront de qualité inférieure.

7. Toutes les contestations seront réglées par le Comité.

8. Tous les Animaux doivent avoir été nourris, et les articles fabriqués dans le Comté, sous serment, si on l'exige.

Par ordre,
JOHN DUNN, Secrétaire.
Laprairie, 14 Juillet, 1854.